

TRANSAC' IMMOBILIER

MONTANT HONORAIRES MAXIMUM (Prix TTC / tva 20%)

SUR VENTES

1) Appartements, Maisons (*honoraires à charge de l'acquéreur*)

De 0 à 10.000 € / forfait minimum de	1.000 €
de 10.001 à 100.000 €	10 %
de 100.001 à 150.000 €	9 %
de 150.001 à 200.000 €	8 %
de 200.001 à 300.000 €	7 %
+ de 300.000 €	6 %

2) Immeubles, Terrains Locaux Professionnels et Commerciaux Fonds de Commerce, Pas de Porte, (<i>honoraires à charge de l'acquéreur</i>)	10 %
---	------

SUR LOCATIONS

1) Appartements et Maisons (*honoraires à charge du bailleur et du locataire*)

1 mois de loyer TTC maximum* :	A charge du bailleur
1 mois de loyer TTC maximum* :	A charge du locataire

* **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :** dans la limite de 10€ TTC / m2
Réalisation de l'état des lieux : dans la limite de 3€ TTC / m2

2) Garages et Parkings (*honoraires à charge du bailleur et du locataire*)

Négociation, Etat des lieux, rédaction du bail	
100 €	A charge du bailleur
100 €	A charge du locataire

3) Locaux Professionnels et Commerciaux (*honoraires à charge du locataire*)

Négociation, Etat des Lieux, rédaction du bail	
10 % HT du loyer triennal	A charge du locataire